



Réunion du 31 octobre 2019

COMPTE-RENDU

MAIRIE DE FALLERON

L'an deux mil dix-neuf, le trente-et-un octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FALLERON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard TENAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 octobre 2019

PRESENTS : MM TENAUD, GROSSIN, Mme VRIGNEAU, M. CHATELIER, Mmes CHAUVIN, HERBERT, MM ACHARD, ROUSSEAU, Mme POUVREAU, MM MICHENEAU, BETHUIS, Mmes GABORIT, RICORDEL et BONNEAU.

EXCUSÉS : MM GIRARD, GELEBART et Mmes BAUD et FOREST

Madame BONNEAU Myriam a été élue Secrétaire.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR PROPRIÉTÉ SIRE

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété de Monsieur et Madame SIRE, sise 50 Rue de Saint-Gilles.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR PROPRIÉTÉ SCI QUANAVI-LA BELLE AVENTURE

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété de la SCI QUANAVI-LA BELLE AVENTURE, sise 77b Rue Nationale.

INSTAURATION DE LA TAXE SUR LES DÉCHETS RÉCEPTIONNÉS DANS UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX AU SITE DES LANDES FRANCHES POUR L'ANNÉE 2020

Le Conseil Municipal décide de fixer la répartition du produit de la taxe sur les déchets réceptionnés dans l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux des Landes Franches, pour l'année 2020, à hauteur de 50% pour la commune de Saint-Christophe du Ligneron et 50% pour la commune de Falleron.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT VENDÉE TERRITOIRES POUR LES TRAVAUX DE CRÉATION DE CHEMINEMENTS DOUX RUE DE L'AMBRUZIÈRE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention de 50 000€ pour la réalisation de cheminements doux Rue de l'Ambruzière, dans le cadre de la clause de revoyure du Contrat Vendée Territoires 2017-2020

APPROBATION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2018 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE

Le Conseil Municipal approuve les rapports d'activités présentés par la Communauté de Communes Vie et Boulogne concernant son activité, son service ordures ménagères et son service public d'assainissement non collectif pour l'année 2018.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le Conseil Municipal des Jeunes 2019-2020 est composé comme suit :

- CALIPPE Nedjma, CM1, école de l'Acacia
- PORCHER Adèle, CM1, école de l'Acacia
- BLUTEAU Alan, CM2, école du Sacré-Cœur
- LAGRANGE Marley, CM2, école du Sacré-Cœur
- RAIMOND Bastien, CM2, école du Sacré-Cœur
- ROCHEREAU Lola, CM2, école du Sacré-Cœur
- CHENU Emma, CM1, école du Sacré-Cœur
- GIRAUD Margaux, CM2, école du Sacré-Cœur

TARIFS 2020

Les nouveaux tarifs pour l'année 2020 ont été votés et sont disponibles à l'accueil.

TARIFS REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2020

Le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants pour l'année 2020 :

- part fixe	38 € HT
- de 0 à 40 m ³	0,40 €/m ³ HT
- au-delà de 40 m ³	1,35 €/m ³ HT

Le volume forfaitaire annuel à facturer par personne aux foyers disposant d'un puits est maintenu à 30 m³. Pour les foyers disposant de deux sources d'alimentation en eau, le volume le plus important sera pris en compte par rapport au nombre de personnes vivant au foyer.

ASSURANCES

Le Conseil Municipal retient les offres suivantes pour les différents contrats d'assurance :

- Dommages aux Biens	GROUPAMA	4 071.60 €
- Responsabilité Civile	SMACL	1 012.12 €
- Protection Juridique	SMACL	609.60 €
- Véhicules à moteur	SMACL	1 830.03 €
- Risques statutaires	GROUPAMA/CIGAC	11 433.00 €

DEMANDE D'AUTORISATION FORMULÉE PAR LA SAS GEVAL EN VUE D'OBTENIR L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE POURSUIVRE SON ACTIVITÉ DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX SUR LA COMMUNE DE GRAND'LANDES

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner d'avis concernant la demande d'autorisation formulée par la SAS GEVAL, ne s'estimant pas compétent pour se prononcer sur le sujet.

A FALLERON, le 13 novembre 2019

Le Maire,
Gérard TENAUD

